

## **CHANGEMENTS MAJEURS AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDE ET CIVILE DE BEAUHARNOIS DÈS JANVIER 2024**

**Beauharnois, le 21 décembre 2023** – La Ville de Beauharnois est fière d’annoncer officiellement de grands changements au sein de son Service de sécurité incendie et civile dès janvier 2024, soit l’implantation d’une garde en caserne et d’un service de premiers répondants. La mise en place de ces changements majeurs se planifie depuis de nombreux mois par la coordination des formations, des ententes de travail, des ressources humaines, des équipements.

À ce jour, le Service de sécurité incendie emploie, en plus du personnel de direction, 2 équipes constituées de 8 officiers et 21 pompiers et pompières, à temps partiel, donc appelés à intervenir sur appels. La nouvelle entente entre la Ville et les pompiers prévoit l’intégration d’une équipe de 4 pompier(ère)s en caserne, du lundi au vendredi entre 7 h et 19 h et 2 pompier(ères) 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ces postes seront des postes permanents. Les autres pompiers pourront demeurer à temps partiel et seront utilisés lors des remplacements ou lors des incendies majeurs notamment.

Une équipe de garde implique inévitablement une augmentation de la masse salariale de la Ville et des coûts associés (outils et fournitures de travail, avantages sociaux, etc.). En contrepartie, leur présence implique aussi une réduction du nombre de rappels d’équipe, s’assurant d’avoir donc un nombre juste de pompiers pour le réel besoin de l’intervention.

### **DE GRANDS AVANTAGES AU PROFIT DES CITOYENS**

Ces changements annoncés auront d’autres grands avantages, dont l’amélioration du temps de réponse des pompiers par la réduction du temps de mobilisation. Une partie des interventions, qui étaient présentement assurées en garde externe, seront deux fois plus rapides puisque des pompiers seront à la caserne en tout temps. Quelques minutes peuvent être cruciales ; faisant souvent la différence entre un feu de cuisine et un feu de bâtiment, ravageant toute la propriété et les biens de la famille. Dans plusieurs cas, les pertes pourraient être irréversibles sans une équipe de garde en caserne sur le territoire.

Il sera aussi plus facile pour le Service de s’améliorer dans les objectifs fixés par le ministère de la Sécurité publique pour le schéma de couverture de risques, de plus en plus difficile à respecter dans les dernières années par plusieurs municipalités. Le SSIB répond à bien plus que des appels incendie, qui représentent un faible pourcentage des réels appels. Ils sont et seront encore appelés à faire en outre de la prévention incendie, de l’éducation du public et de la création de plans d’intervention pour les bâtiments à risques plus spécifiques, permettant aux équipes d’être encore mieux préparées à intervenir sur le territoire.

« Considérant le nombre croissant d'immeubles à logements multiples, la croissance du parc industriel et les différents types d'industrie qui y sont installés, l'augmentation continue du parc immobilier sur le territoire, et bien sûr, considérant l'important patrimoine bâti du centre-ville, la situation devenait de plus en plus préoccupante pour les élus, l'administration et le Service de sécurité incendie. Il allait de soi que nous étions rendus là à Beauharnois. », mentionne Alain Dubuc, maire de Beauharnois.

#### UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS PERMANENTS AUSSI

Également, le service aux citoyens sera bonifié par l'intégration du premier répondant au sein du service incendie, service qui était auparavant offert par un organisme de la région de façon bénévole.

Un premier répondant est un service préhospitalier d'urgence offert en complémentarité à celui des techniciens ambulanciers paramédicaux. Il ne faudra plus s'étonner de voir arriver un camion de pompiers à la rescousse de personnes en détresse sans qu'il y ait apparence d'incendie. Lorsqu'un citoyen fera le 9-1-1 pour demander une ambulance, dépendamment de l'information qui sera communiquée à Alerte santé, il se peut que le Service incendie soit appelé à intervenir auprès du patient.

Les pompiers premiers répondants ont l'avantage d'avoir une réponse rapide et efficace pour des situations d'urgences vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers paramédicaux. Ils appliqueront les protocoles visant la prévention de la détérioration de l'état de la personne en détresse et transféreront aux techniciens ambulanciers la responsabilité des interventions à leur arrivée sur les lieux.

Le Service incendie est entièrement formé, équipé et certifié par le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'agir sur les appels de niveau 2, ce qui nous permet de répondre sur les interventions représentant un risque vital pour la victime :

- d'arrêt cardio-respiratoire ;
- de défibrillation ;
- de désobstruction des voies respiratoires ;
- de ventilation ;
- d'administration d'épinéphrine dans l'anaphylaxie (allergie sévère) ;
- de saignements externes ;
- de traumatologie majeure .

Ces changements s'inscrivent dans la volonté de la Ville à optimiser ses ressources afin d'avoir un service incendie performant au profit du service aux citoyens. Fière de cette implantation et de la valeur ajoutée au service, Beauharnois a officiellement lancé une vidéo promotionnelle annonçant les nouveautés, disponible sur les différentes plateformes de la Ville : [site Internet](#), [page Facebook](#) et réseau [LinkedIn](#). La population est invitée à en prendre connaissance et la partager en grand nombre !



SERVICE DES COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Ville de Beauharnois

450 429-3546, poste 228

[communications@ville.beauharnois.qc.ca](mailto:communications@ville.beauharnois.qc.ca)